

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION  
DE CIRCULATION et  
DE STATIONNEMENT  
Place Gabriel Péri, Parking les 4 Vents**

**Du 23 Juin 2016 à 18H au 25 juin 2016 02H**

**Arrêté n°70**

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDERANT** une manifestation « Fête de la Saint-Jean » organisée par la Mairie sur la voie communale lieu-dit : « Place Gabriel Péri » qui se déroulera le 24 juin 2016.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En raison d'une manifestation sur la voie communale organisée par la Mairie lieu-dit : « Place Gabriel Péri ».

*Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits du jeudi 23 juin 2016 à partir de 18h jusqu'au 25 juin 2016 à 02h du matin : « Place Gabriel Péri » et « Parking les 4 Vents ».*

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 23 juin 2016.

**LE 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mr RIPERT Hervé**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION